



1 avril 2022

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA RÉOUVERTURE DE LA TRIBUNE DU PUBLIC

Nous sommes heureux d'annoncer la réouverture de la tribune du public du Palais législatif du Manitoba le lundi 4 avril 2022.

Des laissez-passer seront disponibles en nombre limité chaque jour à l'entrée principale du côté nord de l'immeuble, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Nous avisons les visiteurs qu'ils devront se soumettre à un contrôle de sécurité en entrant dans l'immeuble. Ce contrôle comprend le balayage et l'enregistrement d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement et le franchissement d'un portique de détection du métal.

Si les visiteurs assistent aux affaires courantes ordinaires à 13 h 30 (qui comprend la période de questions), ils seront escortés à l'étage supérieur à partir de l'entrée principale à 13 h 15. Les visiteurs devront laisser ensuite au vestiaire tous les manteaux, sacs, téléphones portables et autres dispositifs d'enregistrement. Après avoir passé au vestiaire, les visiteurs devront à nouveau franchir un portique de détection du métal à l'entrée de la tribune du public.

Les visiteurs qui n'assistent pas aux affaires courantes ordinaires seront escortés vers la tribune du public dès que possible après leur arrivée.

Une fois dans la tribune du public, l'on s'attend à ce que les visiteurs respectent le code de conduite de la tribune : https://www.gov.mb.ca/legislature/visiting/docs/code_of_conduct.fr.pdf

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Cam Steel, sergent d'armes adjoint, par téléphone au 204 945-4995 ou par courriel à Cam.Steel@leg.gov.mb.ca.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'Assemblée législative du Manitoba. Nous avons hâte de vous accueillir de nouveau dans la tribune du public.